



Acte n° 2024C234

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 27

Pouvoirs : 11

Votants : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 12/12/2024

Le 19 Décembre 2024, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle polyvalente, 3 place Marcel Bonnet à Ambérieux-en-Dombes (01330).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Marcel BABAD (Pouvoir à Marc PECHOUX), Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Ingrid BESSON (Pouvoir à Richard PACCAUD), Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir à Gabriel AUMONIER), Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir à Bernard REY), Jacques CORMORECHE, Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir à Armand CHAUMONT), Nadia GUYON (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Bruno HENRY, Agathe IACOVELLI (Pouvoir à Nicole DUGELAY), Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Patrick NABETH, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Nathalie TISSERAND (Pouvoir à Vincent LAUTIER), Catherine VIGNON (Pouvoir à Valérie BOYER).

Secrétaire de séance : Stéphane BERTHOMIEU.

OBJET : FINANCES – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024 – ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) AVEC CRÉDITS DE PAIEMENTS (CP) :

Vu les articles L2311-1 à L2311-3, L2312-1 à L2312-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024C74, en date du 11 avril 2024, relative au vote du budget primitif 2024 du budget assainissement collectif ;

Vu la délibération n°2024C75, en date du 11 avril 2024, relative au vote des autorisations de Programmes (AP) avec Crédits de Paiements (CP) du budget assainissement collectif 2024 ;

Vu la délibération n°2024C176, en date du 19 septembre 2024, relative à la décision modificative n°1 du budget assainissement collectif 2024 ;

Vu la délibération n°2024C214, en date du 18 novembre 2024, relative à la décision modificative n°2 du budget assainissement collectif 2024 ;

Vu la délibération n°2024CXXX, en date du 19 décembre 2024, relative à la décision modificative n°3 du budget assainissement collectif 2024 ;

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des finances, rappelle au Conseil communautaire que la CCDSV a recours aux autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) pour la gestion des opérations de travaux prévues sur plusieurs années. Ce mode de gestion, prévu par l'article L2311-3 du CGCT permet de mieux prendre en compte la mesure du caractère pluriannuel des investissements intercommunaux.

Pour mémoire, les AP et les CP sont définis aux articles L2311-3 et R2311-9 du CGCT de la manière suivante :

- Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.
- Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des dépenses d'investissement ; elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.
- Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Seuls les crédits de paiement participent à l'équilibre budgétaire et sont équilibrés en recettes dès l'année de leur inscription au budget intercommunal.
- Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

La création, l'augmentation, la révision ou la clôture d'une AP sont de la compétence de l'assemblée délibérante. Elles sont votées par le Conseil communautaire, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. Les AP sont ainsi révisées et/ou clôturées périodiquement. Ces travaux concourent à une gestion rigoureuse et sincère des finances de la communauté de commune.

Considérant qu'il convient :

- En dépenses et en recettes de modifier la répartition des crédits de paiement entre 2024 et 2025 des deux AP/CP du budget assainissement collectif pour permettre d'actualiser les crédits de paiements en fonction de l'évolution des travaux et du paiement des factures afférentes.

M. Stéphane BERTHOMIEU présente au Conseil communautaire l'actualisation des AP/CP du **Budget Assainissement collectif 2024** en faisant apparaître l'évolution des montants entre le vote du budget primitif 2024 du budget assainissement collectif et le vote de la décision modificative n°3 du budget assainissement collectif.

Détail des AP/CP : Autorisations de Programmes (AP) avec Crédits de Paiements (CP) :

N°	DEPENSES	RAPPEL DU MONTANT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (Délibération 2024C73 du 11/04/2024)	RAPPEL DES CRÉDITS DE PAIEMENTS CONSOMMÉS ENTRE 2018 ET 2023	MONTANTS DES CRÉDITS DE PAIEMENTS LORS DU VOTE DU BP 2024	MONTANT ACTUALISÉ DES CRÉDITS DE PAIEMENTS 12/2024	CRÉDITS DE PAIEMENTS PRÉVISIONNELS 2025	CRÉDITS DE PAIEMENTS PRÉVISIONNELS 2026	CRÉDITS DE PAIEMENTS PRÉVISIONNELS 2027
3002	STEP Ars-Savignieux	5 690 000,00	75 193,69	790 000,00	570 000,00	4 420 000,00	624 806,31	0,00
3003	STEP Civrieux	3 750 000,00	21 644,14	650 000,00	180 000,00	3 270 000,00	278 355,86	0,00
	TOTAL AP/CP	9 440 000,00	96 837,83	1 440 000,00	750 000,00	7 690 000,00	903 162,17	0,00

N°	RECETTES	RAPPEL DU MONTANT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (Délibération 2024C73 du 11/04/2024)	RAPPEL DES CRÉDITS DE PAIEMENTS CONSOMMÉS ENTRE 2018 ET 2023	MONTANTS DES CRÉDITS DE PAIEMENTS LORS DU VOTE DU BP 2024	MONTANT ACTUALISÉ DES CRÉDITS DE PAIEMENTS 12/2024	CRÉDITS DE PAIEMENTS PRÉVISIONNELS 2025	CRÉDITS DE PAIEMENTS PRÉVISIONNELS 2026	CRÉDITS DE PAIEMENTS PRÉVISIONNELS 2027
3002	STEP Ars-Savignieux	2 180 000,00	0,00	0,00	0,00	1 090 000,00	1 090 000,00	0,00
3003	STEP Civrieux	1 440 000,00	0,00	0,00	0,00	720 000,00	720 000,00	0,00
	TOTAL AP/CP	3 620 000,00	0,00	0,00	0,00	1 810 000,00	1 810 000,00	0,00

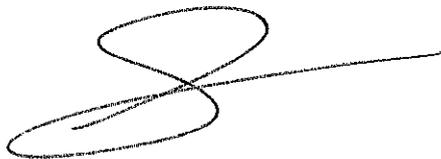
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 05/12/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité,

- ✓ **D'ADOPTER** l'actualisation des AP/CP du budget assainissement collectif telle que présentée ci-dessus.

Fait à Ambérieux-en-Dombes,
Le 19/12/2024

**Le Secrétaire de Séance,
Stéphane BERTHOMIEU**



Affichage sous format électronique : 23/12/2024

**Le Président,
Marc PECHOUX**

